

LE CALENDRIER



L'ASTRONOMIE

Conscients de la place importante qu'occupe l'astronomie dans la vie locale, notamment au sein de la commune voisine La-Chapelle-aux-Lys, nous souhaitons mettre en œuvre tout notre possible pour se saisir de cette question de pollution lumineuse nocturne liée à l'éolien. Pour cela, et dans le cadre de la démarche d'information et de concertation lancée, nous nous proposons de constituer un comité afin de commencer à travailler sur ces éléments.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

Cette démarche émane de la volonté de David Énergies, Epuron et Vendée Énergie de travailler en toute transparence avec la population. Elle s'inscrit dans la continuité du précieux dialogue engagé avec vos élus depuis le commencement de ce projet.

L'objectif est de faire en sorte :

- que chacun puisse bénéficier d'une information approfondie et continue sur le projet, ses impacts et ses enjeux,
- de travailler à l'élaboration d'un projet communal adapté au territoire.

Pour répondre à cela, il a été notamment décidé, de mettre un place un groupe de travail dédié, constitué de riverains volontaires.

Nous souhaitons vous proposer de travailler à la définition d'un projet intégré à votre territoire et correspondant à vos attentes. Ce groupe de travail se réunira à chaque étape importante du développement du projet et aura pour mission finale la rédaction d'une « charte de bon voisinage », officialisant les engagements des porteurs de projets en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de leurs obligations réglementaires.

En parallèle, nous continuerons à vous tenir informé.

D'ici là l'ensemble de l'équipe projet reste à votre disposition ainsi que l'agence Tact avec qui nous travaillons pour construire le meilleur projet possible.

Retrouvez plus d'informations sur le projet éolien des Boules à l'adresse suivante :
<http://parc-eolien-des-boules.com>

Vous y trouverez tous les éléments relatifs au développement du projet et pourrez y déposer vos questions et/ou remarques.

■ 2002-2012 :

- Développement du premier projet

■ Décembre 2016 :

- Modification de la contrainte militaire
- Relance du projet via un partenariat Vendée Énergies-Epuron-David Énergies

■ 2017 :

- Présentation du projet au Maire de Loge Fougereuse et à son conseil municipal
- Nouvelles délibérations de la commune et de la communauté de communes
- Nouvelles consultations et lancement d'études complémentaires

■ Septembre 2017 :

- Permanence publique
- Pose d'un mât de mesure

■ 2018 :

- Poursuite des études
- Étude d'impact

■ Début 2019 :

- dépôt du dossier



PROJET ÉOLIEN DE LOGE-FOUGEREUSE PARC ÉOLIEN DES BOULES

LETTRE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2018



Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, suite à la suppression en décembre 2016, de la contrainte du plafond aéronautique militaire, David Énergies, Epuron et Vendée Énergie ont souhaité relancer l'étude de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Loge-Fougereuse. **Vos élus leur ont renouvelé leur accord** pour la réalisation des études préalables nécessaires à la définition des conditions de faisabilité d'un tel projet.

Aujourd'hui, les études sont terminées ou en passe de l'être. L'analyse fine des différents aspects environnementaux, acoustiques et paysagers va permettre d'offrir une première photographie du territoire et de mieux orienter la poursuite du projet.

Si celui-ci se précise (on peut d'ores et déjà dire qu'il contiendra probablement cinq machines), leur taille, leurs emplacements et le type d'éoliennes prévues restent toutefois à définir. Cela sera l'objet de l'étude d'impact qui débutera prochainement. Par la suite, un dossier d'autorisation environnementale unique sera remis aux services de l'Etat.

Avant de fixer les contours définitifs de ce projet, nous souhaitons prendre le temps de vous écouter afin de l'ajuster au mieux à vos attentes. Pour cela, nous avons mis en place une démarche d'information et de concertation. Un groupe de travail constitué de riverains volontaires sera mis en place afin de pouvoir définir le meilleur projet possible, en recueillant les avis et remarques de ceux qui vont vivre à proximité.

Vous trouverez dans ce document les premiers éléments essentiels du projet.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous pourrez porter à ce projet et souhaitons qu'il devienne le vôtre.

L'équipe projet

EPURON
ERG GROUP

Thomas Halbert
02 40 73 12 98
t.halbert@epuron.fr
www.epuron.fr


Vendée
Énergie

Olivier Paillereau
02 51 45 93 15
www.vendee-energie.fr
o.paillereau@vendee-energie.fr

davidÉnergies

Nicolas Sicot
02 41 46 16 72
info@davidenergies.eu
www.davidenergies.eu

LE PROJET

5 ÉOLIENNES
DE 3 MW SOIT :

9 000



foyers alimentés
en électricité¹

15MW



2 500

tonnes
de CO₂ évitées
par an²

¹ Guide de l'éolien, Ademe, 2018
² Étude Cycleco pour l'Ademe, 2015

RAPPEL : POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN ?

L'éolien représente un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables. C'est une solution performante et écologique qui utilise une ressource gratuite et inépuisable.

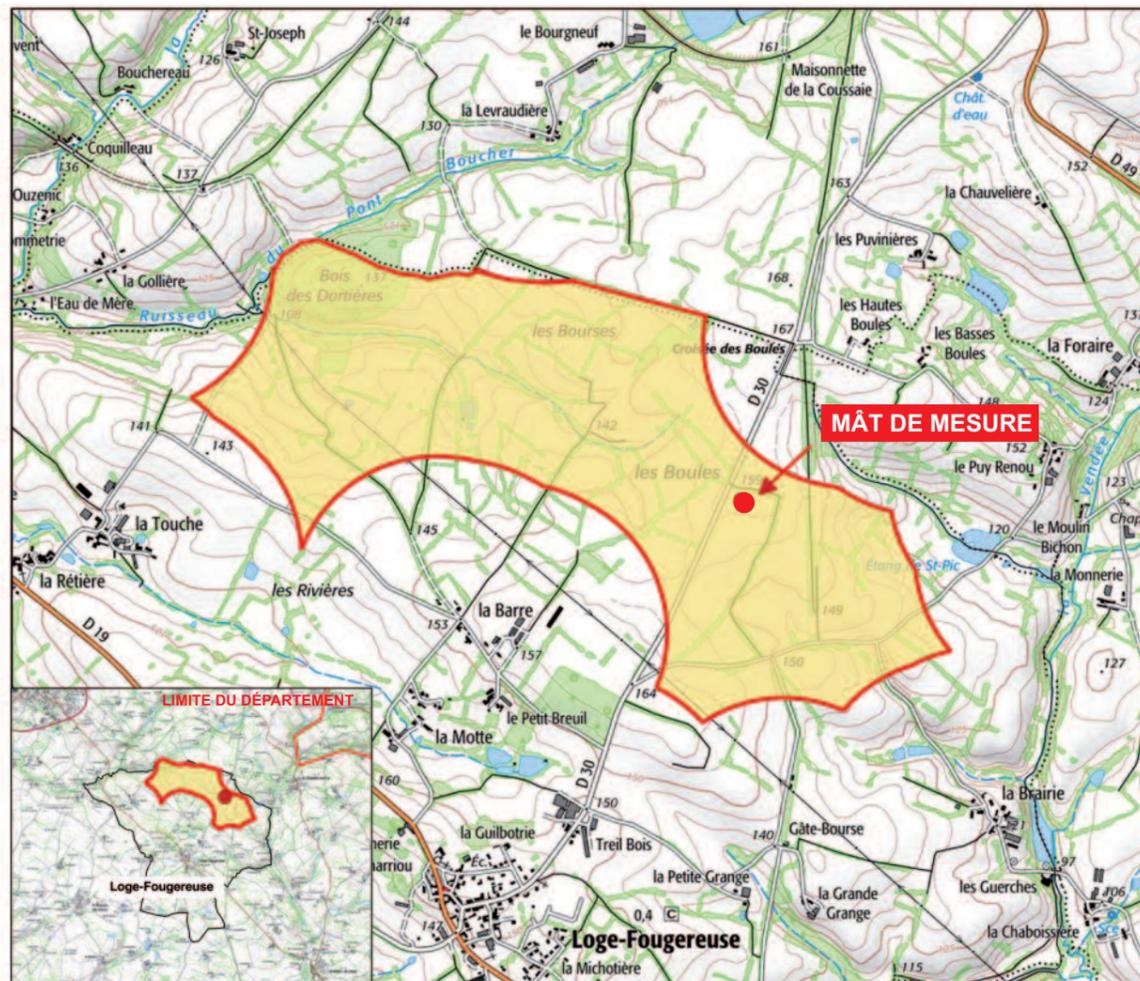
L'énergie éolienne répond à l'objectif fixé par l'Etat dans le cadre de la loi de Transition Energétique et Pour la Croissance Verte d'atteindre 32% d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'ici 2030. Cet objectif est décliné aux échelles régionales et départementales.

PROCHAINE ÉTAPE : L'ÉTUDE D'IMPACT

Sur la base des expertises réalisées, différents scénarios possibles d'implantation d'éoliennes seront établis et analysés afin de choisir la variante de meilleure production d'électricité et de moindre impact sur son environnement humain et naturel. Celle-ci fera alors l'objet d'une étude d'impact.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La zone d'étude ou zone d'implantation potentielle (ZIP) a été définie suite à des études de préfaisabilité recensant les principales contraintes techniques.



ZOOM SUR LES ÉTUDES

LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Le bureau Biotope a réalisé l'ensemble des expertises faunistique et floristique. Étalées sur un cycle biologique complet du milieu naturel (4 saisons), ces études visent à identifier les espèces animales et végétales présentes sur le site et ses environs, de manière à établir un diagnostic précis des enjeux environnementaux.



En cours de finalisation, elles ont souligné la fragilité des haies, que les porteurs de projet s'efforceront de prendre en compte. Les résultats finaux seront disponibles à l'automne, une fois des mesures plus précises sur les chiroptères effectuées.



Pour 5 machines :
environ 108 000 €/an
de retombées fiscales
pour la Commune
et la Communauté
de Communes

Vendée énergie, futur exploitant du parc

Toujours dans l'idée de valoriser localement les bénéfices locaux de ce projet, Vendée énergie, filiale du SyDev (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipements de la Vendée) a vocation à exploiter ce parc. Emanation de toutes les Communes et Communautés de Communes de la Vendée, le SyDev agit pour le développement d'un service public énergétique de proximité. Vendée énergie a été créée en 2012 dans le but de développer, exploiter et construire des installations de production d'énergies renouvelables.



UN IMPACT SONORE MAÎTRISÉ

Les études acoustiques conduites sur les parcs éoliens suivent une méthodologie précise ; elles s'attachent dans un premier temps à définir le bruit « ambiant » du site, sans parc. Dans un second temps, l'effet sonore du parc est simulé, et c'est la différence entre les deux situations qui est retenue comme critère : on parle « d'émergence sonore ».

La réglementation française est l'une des plus strictes à l'échelle européenne, et prévoit notamment que cette émergence ne dépasse pas 5 décibels le jour, et 3 la nuit. Des mesures ont été réalisées en février et en juin 2018. De nouvelles mesures seront effectuées après la mise en service du parc pour s'assurer que le dispositif respecte la réglementation en vigueur. Des corrections seront apportées si nécessaire.

DES ÉOLIENNES DANS LE PAYSAGE

Menée par un bureau d'étude indépendant, l'étude paysagère prend en compte l'ensemble des lieux et/ou monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel et/ou environnemental jusqu'à 20 km de la zone d'études, de manière à évaluer les effets du projet sur le paysage.

Deux outils sont utilisés pour anticiper les évolutions du cadre de vie engendrées par l'implantation du parc éolien : les cartes de co-visibilité et les photomontages.



LES RETOMBÉES FISCALES, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Un parc éolien génère des retombées fiscales pour les communes, la Communauté de communes, le Département et la Région.

Ces nouvelles ressources profitent à tous les habitants car elles permettent d'investir dans de nouvelles infrastructures, de perfectionner les services municipaux. Elles contribuent également à définir des mesures d'accompagnement destinées à améliorer le cadre de vie via des projets d'embellissement, de développement local ou en faveur de l'environnement.

Nous attachons une attention particulière à ce que ce projet soit générateur de retombées financières et puisse être le moteur du développement de votre commune et de ses projets. Financer l'équipement en panneaux photovoltaïques des bâtiments communaux, rénover la voirie, sont autant d'exemples d'actions que nous pouvons soutenir et auxquelles nous pouvons participer au titre des mesures d'accompagnement du projet.